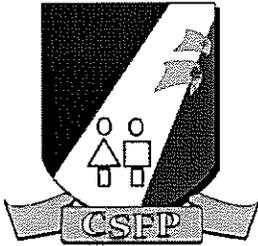




RAPPORT ANNUEL 2015-16

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
de
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**



MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 22 décembre 2016

Honorable Dale Kirby, MHA
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
C.P. 8700
St-Jean TNL, A1B 4J6

Monsieur le Ministre,

Conformément aux exigences du *Transparency and Accountability Act* pour les entités de «Catégorie Un», j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport de rendement annuel 2015-16 du Conseil scolaire francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP).

Le plan stratégique 2014-17 décrit l'engagement du CSFP à l'égard des services d'éducation francophone améliorés, des écoles accueillantes et sécuritaires et de l'amélioration des apprentissages par l'intégration des compétences du 21^e siècle et de la technologie. Le présent rapport est donc axé sur l'atteinte des objectifs identifiés, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Je signe donc ce rapport, Monsieur le Ministre, au nom des membres du Conseil d'administration du CSFP.

En vous remerciant de votre collaboration dans le développement de l'éducation francophone à Terre-Neuve-et-Labrador, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Brian Lee, Président



PROFIL DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL

Vision du CSFP

La vision du Conseil scolaire francophone provincial est celle d'un système d'éducation de langue française et de cultures francophones permettant la réussite, la construction identitaire, l'épanouissement et l'ouverture sur le monde de chaque élève.

Mission

En date du 30 juin 2017, le Conseil scolaire francophone provincial aura amélioré le système éducatif francophone afin d'assurer que les élèves possèdent les habiletés nécessaires à leur réussite tout en préservant leur identité culturelle francophone.

Mandat

Le mandat du CSFP est d'offrir la programmation prescrite ou approuvée pour les élèves de la maternelle à la 12^e année dans le système scolaire d'enseignement en français langue première. L'annexe A présente la liste entière des responsabilités et des pouvoirs du CSFP selon la *Loi scolaire, 1997*.



PROFIL DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL

Les bureaux administratifs du CSFP sont sis au 65, chemin Ridge, St-Jean, TNL, soit au Centre Scolaire et communautaire des Grands-Vents.

Les cinq écoles du CSFP sont de catégorie «petite» selon le Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Au 30 septembre 2015, le CSFP avait une clientèle de 349 élèves, de la maternelle au Niveau IV.

School	
Centre éducatif l'ENVOL (Labrador City)	30
École Boréale (Happy Valley-Goose Bay)	17
École Notre-Dame-du-Cap (Cap St. Georges)	49
École Sainte-Anne (La Grand'Terre)	78
École des Grands-Vents (Saint-Jean)	175

De plus, l'entente avec la Commission scolaire du Littoral du Québec est toujours en vigueur, pour permettre la scolarisation des élèves de L'Anse-au-Clair.

Le budget total du CSFP était de 9 130 465 \$ en 2015-16. Des précisions se trouvent à l'annexe B.

Pour l'année scolaire 2015-16, le Conseil d'administration du CSFP était composé de sept conseillers, trois postes étant vacants.

CONSEILLERS DU CSFP (en date du 30 juin 2015)	
Nom	Région
Ali Chaisson	Saint-Jean
Charly Mini	Saint-Jean
Crystal Benoit	Péninsule de Port-au-Port
Edna Hall	Péninsule de Port-au-Port
Amy Renouf	Péninsule de Port-au-Port
<i>Vacant</i>	Péninsule de Port-au-Port
Brian Lee	Labrador Ouest
Steevens Proulx	Labrador Ouest
<i>Vacant</i>	Labrador Est
<i>Vacant</i>	Labrador Est



Pour l'année scolaire 2015-16, le personnel du CSFP se répartissait comme suit :

PERSONNEL DU CSFP, 2015-16			
Catégories:	Femmes	Hommes	Total:
Bureau du CSFP	6	4	10
Enseignants	29	12	41
Directions d'écoles	4	1	5
Autres	17	6	23
Total	56	23	79

SECTEURS D'ACTIVITÉ DU CSFP

Le Conseil scolaire francophone provincial a deux secteurs d'activité :

1. Programmes et services, Préscolaire (*Bon Départ*) et maternelle à la 12^e année

Les écoles francophones offrent les programmes et les cours prescrits ou approuvés par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, de la maternelle à la 12^e année. L'année qui précède leur entrée à la maternelle, les écoles francophones offrent aux enfants la possibilité de suivre le programme *Bon départ*, destiné à les préparer à la maternelle.

2. Le transport

Le Conseil scolaire francophone provincial est responsable du transport des élèves de leur maison, aller et retour, en conformité aux politiques du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.



CONTRIBUTION DES PARTENAIRES DU CSFP

Pour atteindre les buts de son plan stratégique, le CSFP travaillait avec les partenaires suivants en 2015-16 :

1. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance est responsable de veiller au respect de la *Loi scolaire, 1997*, qui définit les rôles et responsabilités des conseils scolaires. Le Ministère détermine les programmes d'apprentissage et élabore les politiques administratives et éducatives qui s'appliquent aux conseils scolaires. Ces derniers sont imputables au ministère de l'Éducation pour la gestion de leurs programmes et services, ainsi que pour la gestion et l'administration de leurs ressources humaines et financières. Environ 88,4 % du budget total du CSFP provient du ministère de l'Éducation.

2. Patrimoine Canada

Patrimoine Canada est le ministère fédéral responsable de négocier l'entente fédérale/provinciale pour les programmes de langues officielles en éducation (PLOÉ) avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Cette entente assure le financement des services et des programmes supplémentaires requis pour l'enseignement dans la langue de la minorité, et pour la promotion de la langue française et des cultures francophones. Environ 9,2 % du budget total du CSFP provient de cette entente. Le reste du budget du CSFP (1,6 %) provient de la location des espaces au Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents et au Centre scolaire et communautaire Sainte-Anne.

3. Organismes francophones

Au niveau provincial, des ententes avec la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve-et-Labrador (FPFTNL) sont toujours en vigueur pour la mise en œuvre des programmes de francisation communautaire; avec l'Association communautaire de St-Jean (ACFSJ) pour l'opération du Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents; avec l'association régionale de la côte ouest (ARCO) pour l'opération du Centre scolaire et communautaire Ste-Anne.

4. Autres partenaires

L'entente avec le Newfoundland and Labrador English School District pour le transport scolaire à Happy Valley-Goose Bay et Labrador City demeure en vigueur. De plus, une entente avec la Commission scolaire du Littoral est maintenue pour que les élèves francophones de la région de L'Anse-au-Clair puissent fréquenter l'école Mgr Scheffer, à Lourdes-de-Blanc-Sablon, au Québec. En 2015-16, le CSFP a bénéficié d'un soutien financier (approximativement 0,8 % du budget) du Programme d'appui aux droits linguistiques (PADL).



FAITS SAILLANTS AU CSFP

Effectifs scolaires

En 2015-16, le nombre d'effectifs scolaires est resté assez stable, malgré une baisse de neuf élèves à 349 comparée à 2014-15. École Sainte-Anne et École des Grands-Vents ont offert la programmation du secondaire, cette dernière maintenant les élèves du secondaire inscrits aux Niveaux I et II l'année précédente. Malgré une baisse d'inscriptions au secondaire à l'école Sainte-Anne, l'école a ajouté Mathématiques 3230 (avancées) à l'offre de cours. L'école Sainte-Anne a aussi accueilli des élèves du Niveau IV en 2015-16; ces élèves ont pu prévaloir de l'option de suivre des cours pour réussir à leur diplôme secondaire.

Mise en place de programmes et formation

En 2015-16, tous les enseignants responsables de nouveaux cours du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ont fait de l'apprentissage professionnel selon le modèle de formation de celui-ci. Il était question de Mathématiques 3230 et 3231, Musique (maternelle à la 6^e), et Sciences 1^{re} (incluant une journée de perfectionnement professionnel avec *Parlons Sciences*).

Le CSFP a tenu aussi sa formation annuelle de deux journées pour tout le personnel enseignant (octobre 2015). Le personnel pédagogique du bureau administratif a assuré l'animation de plusieurs des ateliers. De plus, des représentants du personnel du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et des enseignants du Newfoundland and Labrador English School District ont présenté des sessions. La rétroaction des enseignants du CSFP fut très positif à l'égard de la collaboration avec le MÉDPE et le NLESD.

Le cours de Mathématiques 3230 fut offert à l'école Sainte-Anne en 2015-16, la première fois que le parcours avancé a été complété dans le nouveau cheminement de mathématiques au secondaire.

Services aux élèves

Le CSFP a réussi à recruter un conseiller en orientation scolaire et counseling à temps plein pour 2015-16. Ainsi, le CSFP a pu offrir des services en counseling (à l'école et via Skype), des services en orientation vers le post-secondaire ou vers les carrières, et a pu offrir des services en évaluation et en diagnostic. Par conséquent, la liste d'attente d'évaluation a été réduite de 20 élèves au cours de 2015-16. Grâce aux services à temps plein en orthophonie et en orientation scolaire et counseling, les élèves, les parents et les enseignants bénéficient de services professionnels d'une manière opportune et efficace. Le CSFP est mieux en mesure de répondre aux besoins des élèves.



LES OBJECTIFS DU CSFP POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-16

Trois enjeux ont servi de lignes directrices pour déterminer les activités du CSFP du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017. Ces enjeux sont :

1. les services éducatifs francophones améliorés;
2. les écoles accueillantes et sécuritaires; et
3. l'amélioration des apprentissages par l'intégration des compétences du 21^e siècle et de la technologie.

Cette section traite de l'atteinte des objectifs et des indicateurs pour 2015-16, et décrit les objectifs et les indicateurs de chacun pour 2016-17.

ENJEU 1 : SERVICES ÉDUCATIFS FRANCOPHONES AMÉLIORÉS

Le Conseil scolaire francophone provincial s'engage à assurer que la qualité de l'éducation offerte dans ses écoles soit excellente. En plus de l'enseignement des programmes du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le CSFP est aussi mandaté de soutenir les élèves au développement de leur identité culturelle en tant que francophones. Une approche systémique pour améliorer la littératie et la numératie créera les fondements pour l'amélioration globale de l'apprentissage et du rendement des élèves. En cette période de littératies multiples, dans laquelle les élèves sont pris en charge dans la construction de leur apprentissage, une approche intégrée est souhaitable. À cette fin, le CSFP a défini un cadre d'enseignement de littératie et un cadre d'enseignement de numératie, en plus d'un cadre de référence pour l'intégration de la culture et du patrimoine francophones. Ces initiatives sont importantes, car elles canalisent l'enseignement et l'allocation de ressources. Cette orientation stratégique sert non seulement à subvenir aux besoins cognitifs, sociaux et affectifs des élèves, mais aussi à permettre aux élèves à améliorer leur connaissance et leur appréciation de la culture et du patrimoine francophone, et à renforcer leur propre identité comme francophones.

But 1 : En date du 30 juin 2017, le Conseil scolaire francophone provincial aura développé et mis en œuvre des stratégies pour améliorer les apprentissages des élèves.

Mesure : Développé et mis en œuvre des stratégies pour améliorer les apprentissages

Indicateurs :

- Mis en œuvre du plan de littératie M-6
- Mis en œuvre du plan de numératie M-6
- Amélioré l'intégration d'activités visant la construction identitaire francophone des élèves

Objectif de 2015-16 :

En date du 30 juin 2016, le Conseil scolaire francophone provincial aura mise en œuvre des stratégies pour améliorer les apprentissages des élèves.

Mesure : Mis en œuvre des stratégies pour améliorer les apprentissages des élèves



Indicateurs :

- Développé le plan de littératie M-6 et mis en œuvre de certaines initiatives
- Développé le plan de numératie M-6 et mis en œuvre de certaines initiatives
- Développé un plan pour l'intégration des activités culturelles aux programmes scolaires

Indicateur : Développé le plan de littératie M à 6 et mis en œuvre certaines initiatives

L'élaboration du plan de littératie M à 6 a été terminée en 2015-16. Il comprend quatre volets :

1. Enseignement et apprentissage : Identifier et mettre en œuvre des stratégies d'enseignement efficaces;
2. Évaluation et rendement : Améliorer le rendement des élèves;
3. Développement professionnel : Accroître les connaissances et les compétences à l'enseignement de la littératie;
4. Promotion de la lecture : Créer un environnement axé sur la lecture.

Le domaine d'intérêt principal du plan de littératie est la lecture, identifié à la lumière des résultats de l'évaluation provinciale de français (6^e). D'ailleurs, on ne peut nier l'importance de la lecture aux progrès des élèves, du primaire, en passant par les autres niveaux au secondaire. Les résultats de l'évaluations provinciale de français (6^e) en lecture et écriture ont démontré de l'amélioration ou le maintien des résultats de l'évaluation précédente (mai 2013). La moyenne aux questions à choix multiple était de 64,4 % (comparée à 56,4 % en 2013); pour les questions à réponse à développement du texte littéraire, 79,1 % ont atteint ou dépassé la cible (comparé à 65,5 % en 2013); pour les questions à réponse à développement du texte d'usage courant, 79,1 % ont atteint ou dépassé la cible (comparé à 50,0 % en 2013).

Un des objectifs principaux du volet *Enseignement et apprentissage* est la mise en œuvre de l'initiative « Travailler ensemble pour appuyer l'apprentissage des élèves : la lecture et l'écriture au primaire », du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. En 2015-16, le personnel pédagogique et les directions ont fait de la formation à propos de cette initiative. Aussi, le CSFP a travaillé avec le MÉDPE pour valider la traduction, et pour s'assurer que le modèle et les documents répondaient aux besoins du CSFP et que les ressources d'apprentissage professionnel soient disponibles au site du MÉDPE. Une autre activité du plan de littératie est le perfectionnement à propos des stratégies de lecture, suivi par plus que la moitié des enseignants de tous les niveaux. En plus, afin de soutenir les écoles dans leurs projets individuels d'amélioration du niveau de lecture, chaque école a bénéficié de soutien financier supplémentaire pour se doter de davantage de ressources de lecture pour les centres de ressources et les salles de classe.

Indicateur : Développé le plan de numératie M à 6 et mis en œuvre certaines initiatives

Le plan de numératie a été complété en 2015-16, et comprend trois volets :

1. Enseignement et apprentissage : Identifier et mettre en œuvre des stratégies d'enseignement de mathématiques efficaces ;
2. Évaluation et rendement : Améliorer le rendement des élèves en mathématiques – atteindre ou dépasser les cibles provinciales ;
3. Développement professionnel : Accroître les connaissances et les compétences à l'enseignement des mathématiques.

En 2015-16, le CSFP a mis en œuvre certaines initiatives découlant du plan de numératie. Les enseignants ont fait de la formation avec la coordination de maths/sciences/technologie à propos des niveaux de questions et de l'organisation des cours afin d'atteindre les résultats d'apprentissage, deux domaines de besoin qu'on avait ciblés. Le CSFP a aussi commencé à



développer une banque d'évaluations et de question/items, pour accompagner les enseignants à l'élaboration d'évaluations et d'examens sommatifs qui répondent aux critères du MÉDPE.

Indicateur : Développé un plan pour l'intégration des activités culturelles aux programmes scolaires

Le CSFP a développé le plan pour l'intégration des activités culturelles aux programmes scolaires afin de soutenir la construction identitaire des élèves, tant sur le plan culturel que linguistique. Un comité de travail a été chargé de développer le cadre, qui inclut de la recherche et une discussion au sujet de l'importance fondamentale de l'intégration de la culture dans les écoles de français langue première en milieu minoritaire linguistique. Le plan, terminé en février 2016, comprend trois buts principaux :

1. Le CSFP s'engage à maximiser l'exploitation des ressources pédagogiques axées sur la culture qui existent.
2. Le CSFP appuiera ses écoles au niveau de la réalisation d'activités culturelles qui sont liées au curriculum M-12.
3. Le CSFP favorisera la création de partenariats avec des associations et organismes communautaires voués à la promotion de la langue et la culture françaises.

Le plan comprend des stratégies de l'intégration de la culture et des indicateurs d'atteinte, ainsi qu'une liste de ressources pour les enseignants.

Quelques-unes des initiatives identifiées dans le plan avaient déjà été entamées ou étaient en continuation depuis 2014-15, dont la musique traditionnelle (l'accordéon), le Concours d'art oratoire du CSFP, et les Fêtes du patrimoine régionales dont la participation des écoles du CSFP a augmenté en 2015-16. Le CSFP a subventionné plusieurs activités qui liaient la culture, le développement langagier et les programmes d'études. Une de ces activités était la composition et l'enregistrement de la chanson de l'école, à l'école Notre-Dame-du-Cap et à l'école Sainte-Anne. Les élèves ont collaboré avec un musicien local pour composer la musique, écrire les paroles et enregistrer la chanson. D'autres activités ont inclus des cours de guitare au Centre éducatif l'ENVOL, un atelier de danse carrée, des spectacles de musique de groupes du Québec et de Nouvelle-Écosse, et une présentation à des élèves du secondaire à propos du rôle associatif à préserver la langue et la culture françaises et de l'histoire de l'éducation en français à la péninsule Port-au-Port. Pendant les *Rendez-vous de la francophonie* en mars, toutes les écoles ont participé à des activités culturelles organisées par l'Association canadienne de l'éducation en français, dont *Francoportraits* et *Flash ton école!*

Objectif de 2016-17:

En date du 30 juin 2017, le Conseil scolaire francophone provincial aura continué la mise en œuvre de stratégies pour améliorer les apprentissages des élèves.

Mesure : Continué la mise en œuvre de stratégies pour améliorer les apprentissages des élèves

Indicateurs :

- Mise en œuvre d'initiatives d'enseignement et d'évaluation de littératie M à 6
- Mise en œuvre d'initiatives d'enseignement et d'évaluation de numératie M à 6
- Mise en œuvre d'initiatives de l'intégration de la culture et des programmes d'études



- Soutien aux enseignants en matière de littérature M à 6, de numératie M à 6 et de l'intégration de la culture

ENJEU 2 : ÉCOLES ACCUEILLANTES ET SÉCURITAIRES

Le CSFP continue à suivre et à respecter les lignes directrices de la politique des écoles accueillantes et sécuritaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, ainsi que la politique de prévention de l'intimidation et les lignes directrices des soutiens au comportement positif. Des initiatives pour créer un milieu scolaire positif et pour soutenir le bien-être social et mental de tous et toutes sont en cours. La majorité des initiatives de 2015-15 portait sur la prévention de l'intimidation et sur la mise en place des processus de soutiens au comportement positif dans toutes les écoles.

But 2: En date du 30 juin 2017, le Conseil scolaire francophone provincial aura amélioré l'environnement de toutes ses écoles pour assurer un milieu accueillant, sécuritaire et propice à l'apprentissage.

Mesure : Environnement scolaire amélioré

Indicateurs :

- Amélioré les procédures des écoles accueillantes et sécuritaires
- Mis en œuvre des procédures de soutien au comportement positif dans toutes les écoles
- Amélioré les procédures qui ont trait à l'intimidation

Objectif de 2015-16 :

En date du 30 juin 2016, le Conseil scolaire francophone provincial aura continué la mise en œuvre de stratégies pour assurer un milieu accueillant et sécuritaire.

Mesure : Continué la mise en œuvre de stratégies

Indicateurs :

- Continué la mise en œuvre des procédures des écoles accueillantes et sécuritaires
- Mis en œuvre des procédures des soutiens au comportement positif dans toutes les écoles
- Continué la mise en œuvre de la directive et des procédures sur l'intimidation

Indicateur: Continué la mise en œuvre des procédures des écoles accueillantes et sécuritaires

Le CSFP a continué à s'assurer que les appuis au milieu scolaire sécuritaire soient bien en place. Les enseignants se sont prévalus de l'apprentissage professionnel à propos de la cyberintimidation lors de la formation annuelle du CSFP en octobre 2015. Le protocole d'intervention atténuant le stress en situation de crise a été complété et distribué dans les écoles. De plus, avec l'embauche d'un conseiller en orientation scolaire et counseling à temps plein, les élèves avaient accès, pour la première fois, à des services en tout temps, par Skype ou par courriel à l'extérieur de Saint-Jean.



Indicateur: Mis en œuvre des procédures des soutiens au comportement positif dans toutes les écoles

Le coordonnateur des services aux élèves a terminé la formation à propos des soutiens au comportement positif avec toutes les écoles. Les soutiens au comportement positif ont été mis en place dans toutes les écoles, École Sainte-Anne et Centre éducatif l'ENVOL étant les dernières. Les projets liés aux soutiens au comportement positif ont été montés dans les écoles, servant à valoriser le bon comportement des élèves, ainsi que leurs efforts à parler français.

Indicateur : Continué la mise en œuvre de la directive et des procédures sur l'intimidation

Toutes les écoles ont mis en place le programme DIRE de la maternelle à la 6^e. Ce programme vise à prévenir et à réduire l'intimidation parmi les élèves des niveaux primaire et élémentaire. Les enseignants ont complété le programme de certification en ligne. Combiné aux soutiens au comportement positif, DIRE a eu des effets positifs sur les incidents d'intimidation dans les écoles.

Objectif de 2016-17:

En date du 30 juin 2017, le Conseil scolaire francophone provincial aura continué la mise en œuvre de stratégies pour assurer un milieu accueillant et sécuritaire.

Mesure : Continué la mise en œuvre de stratégies

Indicateurs :

- Continué la mise en œuvre des procédures des écoles accueillantes et sécuritaires
- Continué la mise en œuvre des procédures des soutiens au comportement positif
- Continué la mise en œuvre de la directive et des procédures de prévention de l'intimidation

ENJEU 3 : AMÉLIORATION DES APPRENTISSAGES PAR L'INTÉGRATION DES COMPÉTENCES DU 21^e SIÈCLE ET DE LA TECHNOLOGIE

À l'école du 21^e siècle, la technologie est essentielle à l'apprentissage et la réussite des élèves, ainsi qu'au développement professionnel des enseignants. À cette fin, le CSFP a réalisé une importante réorganisation du réseau informatique du CSFP, ainsi que des mises à niveau à l'infrastructure informatique des écoles en 2015-16. Ces améliorations ont créé un environnement informatique plus stable pour l'enseignement et l'apprentissage dans chacune des écoles du conseil scolaire. Le perfectionnement professionnel pour le personnel enseignant et le personnel administratif a continué en 2015-16. En plus, les enseignants ont profité des activités professionnelles qui reflétaient les caractéristiques de l'apprentissage au 21^e siècle, y compris la collaboration, la créativité et la pensée critique.

But 3 : En date du 30 juin 2017, le Conseil scolaire francophone provincial aura amélioré les apprentissages par l'intégration des compétences du 21^e siècle et de la technologie.

Mesure : Intégré des compétences du 21^e siècle et de la technologie

**Indicateurs :**

- Développé un plan de technologie
- Amélioré l'intégration des compétences du 21^e siècle
- Augmenté les occasions de formation des enseignants

Objectif de 2015-16 :

En date du 30 juin 2016, le Conseil scolaire francophone provincial aura continué la mise en œuvre des stratégies de l'intégration des compétences du 21^e siècle et de la technologie.

Mesure : Continué la mise en œuvre de stratégies

Indicateurs :

- Commencé la mise en œuvre du plan de technologie
- Continué à augmenter l'utilisation de la technologie
- Augmenté les pratiques des compétences du 21^e siècle

Indicateur : Commencé la mise en œuvre du plan de technologie

Le CSFP a terminé l'élaboration du plan de technologie en 2015-16. Trois volets ont été identifiés :

1. Enseignement et apprentissage : Exploiter les TIC afin d'améliorer le rendement des élèves dans un environnement de l'apprentissage au 21^e siècle ;
2. Communication et collaboration : Intégrer les TIC afin d'améliorer la communication et la collaboration parmi les intervenants ;
3. Infrastructure : Assurer l'utilisation de la technologie pour les besoins du personnel et des élèves du CSFP.

En 2015-16, le CSFP a amélioré la connectivité du réseau du conseil scolaire et celui de chacune des écoles. Le CSFP a créé son propre réseau LAN ; les écoles en région (au Labrador et à la péninsule Port-au-Port) ne doivent plus partager la bande passante du NLESD. Par conséquent, les écoles ont un accès Wi-Fi amélioré et plus fiable et une bande passante plus puissante. On a installé des routeurs plus puissants, et un pare-feu très performant ; les réseaux sont alors moins vulnérables à des attaques virtuelles. Le CSFP a fait une mise à jour des directives qui traitent des technologies de l'information et de la communication afin de faciliter l'utilisation d'appareils mobiles et de favoriser l'exploitation des médias sociaux comme outils de communication.

Indicateur : Continué à augmenter l'utilisation de la technologie

Afin de faciliter l'exploitation des iPads au niveau primaire, le CSFP a terminé la mise en œuvre de Maas360 en 2015-16, une plateforme de gestion d'appareils mobiles qui permet l'achat et la distribution d'applications. Les applications identifiées par les enseignants sont achetées et distribuées directement aux appareils, depuis le bureau administratif du conseil scolaire. Ce système permet au CSFP de mieux gérer le budget (car les licences des applications peuvent se transférer entre appareils) et d'identifier de bonnes applications. Ainsi, l'exploitation des iPads s'est améliorée au niveau primaire, les projets et les activités étant alors plus variés. Toutes les salles de classe avec un tableau blanc interactif ont été dotées d'un ordinateur dédié au tableau blanc interactif. Ceci a facilité une meilleure exploitation du tableau blanc interactif par les enseignants.



Les écoles ont commencé à se servir de Facebook comme outil de communication. D'ailleurs, Facebook est maintenant lié au site web de l'école. Ceci veut dire que tous les affichages au site web sont annoncés simultanément au Facebook. Le jumelage de ces deux plateformes permet aux écoles de communiquer de façon plus efficace avec leurs communautés et le public.

Indicateur : Augmenté les pratiques des compétences du 12^e siècle

Le CSFP a poursuivi la formation avec ses enseignants lors de la formation générale des enseignants (octobre 2015) et en lien avec les plans de développement des écoles (mars 2016). De plus, les enseignants du primaire ont bénéficié de perfectionnement professionnel à propos de l'élaboration d'activités avec l'iPad au primaire. Le résultat est que les enseignants se servent d'un plus grand choix d'applications, notamment celles qui font appel à la créativité, à la collaboration et à la littératie.

Les directions d'école ont collaboré à créer une communauté d'apprentissage professionnelle utilisant Lync (communication en ligne) pour leurs rencontres. Ceci était un jalon important pour le perfectionnement professionnel continu des directions et pour le partage de pratiques, qui est un des éléments de l'apprentissage au 21^e siècle.

Objectif de 2016-17 :

En date du 30 juin 2017, le Conseil scolaire francophone provincial aura continué la mise en œuvre de stratégies de l'intégration des compétences du 21^e siècle et de la technologie.

Mesure : Continué la mise en œuvre de stratégies

Indicateurs :

- Développé et commencé la mise en œuvre d'un cadre de citoyenneté numérique
- Augmenté l'utilisation de la technologie pour la communication
- Augmenté l'utilisation pour soutenir les enseignants



FAITS SAILLANTS PAR ÉCOLE

École Boréale: En 2015-16, les élèves de l'École Boréale ont participé à plusieurs activités pour soutenir leurs apprentissages et leur développement. On peut citer, entre autres, la marche Terry Fox, la natation, les sorties de glissade et une sortie à Birch Brook pour une visite organisée et des activités de plein air. Les élèves ont aussi participé au Concours d'art oratoire provincial. Au cours de la semaine nationale francophone, en mars, l'école a organisé un concours de Scrabble™ en ligne avec deux autres écoles. Les élèves ont également participé au Projet Imaginez-Action, un projet de compostage qui impliquait aussi les familles. L'école a aussi organisé une foire du livre Scholastic.

École Notre-Dame-du-Cap : En 2015-16, l'école Notre-Dame-du-Cap a continué à mettre l'emphase sur la culture et la construction identitaire. L'école a continué à offrir son programme de musique traditionnelle avec les cours d'accordéon. L'école a aussi participé à plusieurs des activités des *Rendez-vous de la francophonie*, a facilité la participation d'élèves aux Jeux de l'Acadie et a organisé des activités culturelles comme Le Chandeleur. Il est à noter que le *flash mob* de l'école, créé dans le cadre des *Rendez-vous de la francophonie*, s'est trouvé parmi les finalistes nationaux. Des activités liées au curriculum, y compris l'Expo-sciences, la Fête du patrimoine et le Concours d'art oratoire provincial, ont eu lieu. D'ailleurs, l'école était l'hôte du concours provincial en avril 2016. En coopération avec l'Association régionale de la côte ouest, l'école a encore une fois organisé une activité intergénérationnelle, où des personnes âgées de la communauté ont partagé des pratiques traditionnelles avec les élèves. Avec un musicien local, les élèves ont composé et enregistré la chanson de l'école, dont la première présentation publique s'est faite devant la communauté au spectacle du printemps.

École Sainte-Anne : Les élèves de l'École Sainte-Anne ont profité de nombreuses activités en 2015-16. Les élèves de la 4^e au Niveau III ont participé aux Fêtes du patrimoine en avril. Lors de la finale régionale à Corner Brook, une élève du secondaire a été choisie pour voyager en France et en Belgique dans le cadre du Programme de jeunes ambassadeurs pour souligner la 100^e anniversaire de la Bataille du Somme. Une élève a aussi représenté l'école au Forum national des jeunes ambassadeurs du Français pour l'avenir, à Toronto, visant à promouvoir le leadership des jeunes. Le programme du déjeuner à l'école, soutenu par la communauté et différentes entreprises et compagnies, a connu beaucoup de succès. L'école Sainte-Anne était aussi très fière de ses diplômés du secondaire en 2015-16.

École des Grands-Vents : En 2015-16, les élèves de l'école des Grands-Vents ont participé à de nombreuses activités liées aux programmes d'études, dont l'Expo-sciences, À la découverte de nos cultures, le Concours d'art oratoire provincial et le festival de musique Rotary. Au cours de la Semaine de la francophonie, les élèves ont participé à une variété d'activités, y compris un concours de sculptures sur neige et la tire sur la neige, ainsi que des activités proposées par l'Association canadienne de l'éducation de langue française. Pour souligner la Journée provinciale francophone, les élèves ont présenté des témoignages de leur fierté d'être francophones et la chorale a chanté lors de la cérémonie du lever du drapeau à l'édifice de la Confédération. En 2015-16, l'école a travaillé fort pour monter un programme d'activités sportives parascolaires dynamique. Les élèves ont participé à plusieurs compétitions de course, et l'équipe de basketball féminine de 6^e année a gagné le championnat A provincial. En mai



2016, les élèves du secondaire et de l'intermédiaire ont fait un voyage culturel à Québec et à Montréal.

Centre éducatif l'ENVOL : En 2015-16, le Centre éducatif l'ENVOL a mis en place une variété d'activités parascolaires, y compris un club de course et des activités d'art. Les élèves de l'élémentaire et de l'intermédiaire ont suivi des cours de guitare, et ont présenté leur talent aux membres de la communauté lors du spectacle du printemps. Comme à chaque année, l'Association francophone du Labrador a appuyé l'école à l'organisation de diverses activités, dont les Jeux d'hiver franco-labradoriens, et à la présentation du groupe de musique québécois Folkofolie. Le programme Kids Eat Smart a connu beaucoup de succès ; il faut souligner le don généreux de 5 000 \$ de GSC Crane Operators pour ce programme. En juin 2016, les élèves de l'élémentaire et de l'intermédiaire ont voyagé à Churchill Falls où ils ont fait la visite de la centrale hydroélectrique et de l'école Eric G. Lambert.



ANNEXE A – Schools Act, 1997

Duties of boards

75. (1) A board shall

- (a) organize and administer primary, elementary and secondary education within the district;
- (b) provide for the instruction of students either by the establishment of a program in its schools or by making an arrangement with another board or with another educational body in Canada ;
- (c) determine policy for the effective operation of primary, elementary and secondary schools in the district;
- (d) ensure that policies and guidelines issued by the minister relating to special education for students are followed in schools under its jurisdiction;
- (e) ensure adequate supervision of all students enrolled in its schools during the period for which the board is responsible for those students;
- (f) develop a policy on employment equity and a plan for implementing the policy;
- (g) appoint and dismiss employees;
- (h) appoint and assign duties of teachers;
- (i) adopt personnel policies which shall follow the personnel administration procedures of the government of the province, with the necessary changes, unless other policies are approved, in writing, by the minister;
- (j) formulate policies for evaluating employees;
- (k) arrange for the bonding of the assistant director of finance and administration and other persons employed by the board whose duties include the collecting, receiving or depositing of money belonging to the board;
- (l) purchase or otherwise acquire, subject to the prior written approval of the minister, real property that it requires;
- (m) ensure that those programs or courses of study, including courses in religious education, and the materials prescribed or approved by the minister are followed in the schools under its control;
- (n) ensure that each school within its district maintains adequate program and performance standards;
- (o) establish policies for student evaluation and student promotion;
- (p) establish priorities for school construction, maintenance and repair and make recommendations to the minister;
- (q) make known to the public and enlist the support of the public for board policies and programs;
- (r) transmit to the minister all records and returns required by this Act and other reports and returns that the minister may require;
- (s) where the board considers it necessary, arrange for a system of transportation of students to and from schools;
- (t) where arrangements are made by it for the transportation of students, ensure that all vehicles engaged in carrying students to and from school are
 - (i) in good mechanical condition,
 - (ii) have adequate liability insurance, and
 - (iii) that an appropriate bus safety program is offered to students who are transported by bus;



- (u) insure and keep insured all its buildings and equipment and obtain insurance indemnifying it against liability in respect of a claim for damages or personal injury;
 - (v) admit, at all reasonable times and subject to the terms of an agreement between it and the Memorial University of Newfoundland, a student enrolled in the Faculty of Education or School of Physical Education and Athletics at that University to a school under its control for the purpose of observation and the practice of teaching;
 - (w) admit, at all reasonable times and subject to the terms of an agreement between it and a college or institute, a student enrolled in a training program for student assistants, to a school under its control for the purpose of observation and activities associated with a work term;
 - (x) organize and administer a school in an institution, where directed to do so by the minister;
 - (y) comply with a policy directive of the minister; and
 - (z) immediately inform the minister in writing of a vacancy in the position of director or assistant director.
- (2) Notwithstanding paragraph (1)(g), an emergency supply shall not be employed or appointed to teach without the permission of the minister.
- (3) A board shall be responsible to the minister for the expenditure of public funds, the conduct of programs of instruction, and evaluation required by the minister and for the maintenance of adequate program and performance standards in schools in the district.

1997 cS-12.2 s75

Powers of boards

76. (1) A board may
- (a) employ persons that the board considers necessary for its operations and to carry out its objects;
 - (b) enter into agreements for the purpose of carrying out its functions under this Act;
 - (c) permit a school building under its control to be used outside of school hours, where this does not interfere with the regular conduct of the school;
 - (d) assess a person or group a fee for use of a school under paragraph (c);
 - (e) require a student, believed by a teacher to be suffering from a communicable disease or a physical or mental condition which might endanger an employee of the board or other students, to be examined by a medical practitioner or other professional person appointed or approved by the board and, upon the recommendation of the medical practitioner or that other professional person, exclude that student from school until a certificate acceptable to the board is obtained from a medical practitioner or that other professional person permitting that student to return to school, but an exclusion or extension of an exclusion shall be reviewed by the board within 25 school days;
 - (f) by notice, in writing, require an employee or other person to undergo a physical examination by a medical practitioner appointed or approved by the board or a psychological examination by 2 medical practitioners or 2 psychologists registered under the Psychologists Act and to submit a certificate acceptable to the board signed by the medical practitioners or psychologists setting out the conclusions regarding the physical or mental health of that employee or person;
-



- (g) summarily dismiss an employee or other person who within 14 days from the date of receiving a notice under paragraph (f) has not made a reasonable attempt to obtain the examination;
 - (h) where a certificate submitted to a board under paragraph (f) shows that an employee or other person's physical or mental health would be injurious to an employee of the board or the students, direct the employee or other person to take sick leave or other earned leave or, where he or she has no sick leave or other earned leave or the sick leave or other earned leave is exhausted, require the employee or other person to take unpaid leave;
 - (i) suspend from work, with or without pay, an employee or other person who is charged with an offence that in the opinion of the board would make that employee or other person unsuitable to perform his or her duties;
 - (j) provide, subject to the written permission of the parent of the student concerned and in conjunction with the appropriate officials responsible for traffic control in the area, a system of school patrols in which a student may assist in the control of motor vehicle traffic on highways or elsewhere so far as the traffic may affect a student going to or from the school;
 - (k) raise money, subject to the prior written approval of the minister, upon its corporate credit and for the purpose of the board;
 - (l) sell or lease property for the purpose of the board, subject to the prior written approval of the minister;
 - (m) levy a fee for the transportation of students; and
 - (n) become a member of a provincial association of school boards and pay a required membership fee.
- (2) Notwithstanding section 75 or subsection (1) of this section, a board may close a school only after the parents of students affected have been given an opportunity to make representations to the board.

1997 cS-12.2 s76

Composition of conseil scolaire

95. (1) The conseil scolaire, not exceeding 12 trustees, shall be elected by the voting members of the conseils d'école established under section 102 from among the voting members.

- (2) Notwithstanding subsection (1),
 - (a) employees of the conseil scolaire;
 - (b) a person who has a contract with, or an interest in a contract with, the conseil scolaire; and
- (c) unless prior written approval is given by the minister, employees of the department of the government responsible for education are not eligible for election to the conseil scolaire.
- (3) The number of trustees to be elected by each conseil d'école shall be set and may be changed by order of the minister on the recommendation of the conseil scolaire.
- (4) Notwithstanding subsection (3), the first elected conseil scolaire shall comprise 10 trustees elected as follows:
 - (a) 4 from the conseil d'école de Port au Port;
 - (b) 2 from the conseil d'école de l'ouest du Labrador ;



- (c) 2 from the conseil d'ecole de l'est du Labrador ; and
- (d) 2 from the conseil d'ecole de St. John's .
- (5) The conseil scolaire shall be elected not later than 30 days after the election of the conseils d'ecole under section 102.

1997 cS-12.2 s95

Building funds

100. The minister shall pay out money voted by the Legislature for the construction, recommendations of the conseil scolaire.

Conseil d'ecole - voting members

102. (1) There shall be a conseil d'ecole responsible for each French first language school.

(2) The number of elected members comprising a conseil d'ecole, not exceeding 9, and each school for which the conseil d'ecole is responsible, shall be set and may be changed by order of the minister on the recommendation of the conseil scolaire.

(3) Notwithstanding subsection (2), the first elected

(a) conseil d'ecole de Port au Port shall be responsible for each French first language school located in Mainland and Cape St. George;

(b) conseil d'ecole de l'ouest du Labrador shall be responsible for each French first language school located in Labrador City or Wabush;

(c) conseil d'ecole de l'est du Labrador shall be responsible for each French first language school located in Happy Valley - Goose Bay; and

(d) conseil d'ecole de St. John's shall be responsible for each French first language school located in St. John's .

(4) A parent of

(a) a student enrolled in a French first language school;

(b) a child registered to attend a French first language school; and

(c) a child who is eligible under this Act to be registered to attend a French first language school and who is not registered in another school may vote in an election of members to a conseil d'ecole responsible for that school.

(5) A candidate for election to a conseil d'ecole shall be

(a) at least 18 years of age;

(b) a citizen of Canada or a lawful resident of Canada ;

(c) a resident of the province; and

(d) nominated by a person eligible to vote in an election of members to that conseil d'ecole.

(6) The principal of or a teacher in a French first language school is not eligible to be a candidate for election under this section to the conseil d'ecole responsible for that school.

(7) The director of the conseil scolaire is not eligible to be a candidate for election to a conseil d'ecole.

(8) Where fewer members are elected to a conseil d'ecole than the number set by order of the minister, the minister shall on the recommendation of the conseil scolaire or the interim conseil scolaire established under section 114 appoint the number necessary to satisfy the order.



(9) A member elected or appointed to a conseil d'école under this section shall be a voting member of the conseil d'école.

(10) The election of members to a conseil d'école shall be held at the same time as board elections are held under section 53 or at the time the minister directs on the recommendation of the conseil scolaire and the term of office of a member elected to a conseil d'école shall be the same as that of a trustee.

1997 cS-12.2 s102



ANNEXE B

ÉTATS FINANCIERS

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ÉTATS FINANCIERS NON-CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
État non-consolidé de la situation financière	3
État non-consolidé des résultats et du surplus accumulé	4
État non-consolidé de la variation de la dette nette	5
État non-consolidé des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers non-consolidés	7
Annexes non-consolidés	14
Informations supplémentaires	23



Rapport de la direction

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les états financiers du Conseil scolaire ont été préparés par la direction en conformité avec les normes comptables canadiennes du secteur public canadien et l'intégrité et l'objectivité de ces états sont la responsabilité de la direction. De plus, la direction est responsable pour toutes les notes et les annexes des états financiers et de s'assurer que cette information correspond, là où c'est approprié, avec l'information présentée dans les états financiers.

La direction est aussi responsable de mettre en place et d'entretenir un système de contrôle interne pour fournir une assurance raisonnable que de l'information financière fiable est générée.

Le Conseil d'administration du Conseil scolaire francophone provincial (ci-après appelé le "Conseil") est responsable d'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités de divulgation financière et de contrôle interne et exerce ces responsabilités à travers le Conseil. Le Conseil révise les états financiers internes sur une base périodique et les états financiers vérifiés sur une base annuelle.

Les auditeurs externes, Winsor Coombs, effectuent un audit indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et exprime leur opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes ont librement et pleinement accès à la direction financière du Conseil scolaire et les rencontrent au besoin.

Le rapport des auditeurs indépendants qui accompagne les états financiers décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers non-consolidés du Conseil scolaire.

Au nom du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador:

Signature du Président du Conseil scolaire - M. Ali Chaisson

Date signé

Signature de la Direction générale par intérim - M. Peter Smith

Date signé

Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador
65, chemin Ridge | Saint Jean (NL) | A1B 4P5 | Téléphone (709) 722-6324 | Télécopieur (709) 722-6325 | www.csfp.nl.ca | conseil@csfp.nl.ca

Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador

65, chemin Ridge, bureau 212 • St. John's (TNL) • A1B 4P5 • Tél: (709) 722-6324 • Fax: (709) 722-6325 • www.csfp.nl.ca • conseil@csfp.nl.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador

Nous avons effectué l'audit des états financiers non-consolidés ci-joints du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador, qui comprennent l'état non-consolidé de la situation financière au 30 juin 2016, l'état non-consolidé des résultats et surplus accumulé, l'état non-consolidé de la variation de la dette nette et l'état non-consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers non-consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers non-consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non-consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers non-consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non-consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers non-consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers non-consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers non-consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non-consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers non-consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador au 30 juin 2016, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leur dette nette et de leur flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Mount Pearl, (Terre-Neuve-et-Labrador)

Le 21 novembre 2016


COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ÉTAT NON-CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 30 JUIN 2016

ACTIFS FINANCIERS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Encaisse	276 497 \$	128 559 \$
Investissements à court terme	10 182	13 165
Débiteurs (Note 8)	817 956	714 545
Taxe de vente harmonisée à recevoir	<u>70 534</u>	<u>35 615</u>
	<u>1 175 169</u>	<u>891 874</u>

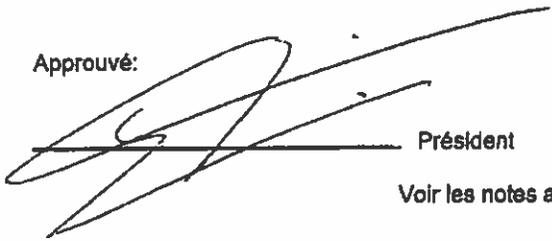
PASSIFS FINANCIERS

Payable au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	213 529	189 210
Créditeurs et frais courus (Note 9)	72 605	67 289
Obligation pour paie d'été des enseignants (Note 4)	555 377	554 844
Revenus reportés	324 194	104 449
Dépôts remboursables (Note 6)	10 182	13 155
Avantages sociaux futurs des employés		
Indemnité de départ (Note 12)	786 337	687 248
Congé de maladie (Note 7)	538 956	508 889
Autres (Note 13)	<u>198 484</u>	<u>152 226</u>
	<u>2 699 664</u>	<u>2 277 310</u>
Dettes nettes	<u>(1 524 495)</u>	<u>(1 385 436)</u>

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations (Annexe 7)	8 267 421	8 430 069
Dépenses payées d'avance (Info supp. 1)	<u>14 845</u>	<u>10 520</u>
	<u>8 282 266</u>	<u>8 440 589</u>
Surplus Accumulé (Note 11)	<u>6 757 771 \$</u>	<u>7 055 153 \$</u>

Approuvé:



Président



Directeur de l'Éducation

Voir les notes afférentes aux états financiers

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ÉTAT NON-CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS ACCUMULÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

	<u>Budget 2016</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus (Annexe 1)			
Subventions provinciales	8 099 150 \$	8 332 172 \$	8 307 357 \$
Subventions projets Programmes des langues officielles en éducation	884 215	896 095	994 321
Services auxiliaires	145 600	134 040	146 614
Divers	<u>1 500</u>	<u>-</u>	<u>1 171</u>
Total des Revenus	<u>9 130 465</u>	<u>9 362 307</u>	<u>9 449 463</u>
Charges			
Frais d'administration (Annexe 2)	635 900	686 820	665 133
Programmes éducatifs (Annexe 3)	5 105 000	5 469 737	5 513 703
Entretien et fonctionnement (Annexe 4)	1 639 750	1 742 242	2 013 822
Transport scolaire (Annexe 5)	699 000	721 219	617 566
Services auxiliaires et dépenses diverses (Annexe 6)	207 600	196 454	239 226
Services aux élèves - Projets Programmes des langues officielles en éducation (Annexe 8)	843 215	843 217	761 617
Programmes communautaires - Projets Programmes des langues officielles en éducation (Annexe 9)	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>196 251</u>
Total des Charges	<u>9 130 465</u>	<u>9 659 689</u>	<u>10 007 318</u>
Excédent (déficit) de l'exercice	-	(297 382)	(557 855)
Surplus accumulé, début de l'exercice	<u>7 055 153</u>	<u>7 055 153</u>	<u>7 613 008</u>
Surplus accumulé, fin de l'exercice (Note 11)	<u>7 055 153 \$</u>	<u>6 757 771 \$</u>	<u>7 055 153 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ÉTAT NON-CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

	<u>Budget 2016</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Déficit de l'exercice	-	\$ (297 382)\$	(557 855)\$
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(298 194)	(254 265)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	460 843	457 869
Variation des frais payés d'avance	-	<u>(4 326)</u>	<u>(448)</u>
(Augmentation) diminution de la dette nette	-	(139 059)	(354 699)
Dette nette, début d'exercice	<u>(1 385 436)</u>	<u>(1 385 436)</u>	<u>(1 030 737)</u>
Dette nette, fin d'exercice	<u>(1 385 436)\$</u>	<u>(1 524 495)\$</u>	<u>(1 385 436)\$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ÉTATS NON-CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

	2016	2015
Activités d'exploitation		
Excédent des dépenses sur les revenus	(297 382)\$	(557 855)\$
Items n'affectant pas l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	460 843	457 869
Débiteurs	(103 411)	(55 928)
Taxe de vente harmonisée à recevoir	(34 919)	(2 624)
Dépenses payées d'avance	(4 325)	(449)
Payable au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	24 319	6 510
Créditeurs et frais courus	5 316	9 570
Dépôts remboursables	(2 973)	2 875
Obligation pour paie d'été des enseignants	533	53 355
Indemnité de départ comptabilisée d'avance	99 089	85 840
Congé de maladie	30 067	39 321
Avantages sociaux futurs des employés - autres	46 258	41 850
Revenus reportés	219 744	27 353
	443 159	107 687
Activités d'immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(298 194)	(254 265)
Activités d'investissements		
Investissements à court terme	2 973	196 345
Augmentation (Diminution) de l'encaisse	147 938	49 767
Encaisse, début de l'exercice	128 559	78 792
Encaisse, fin de l'exercice	276 497 \$	128 559 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON-CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

1. Général

Le Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP ou "le Conseil") est le seul conseil scolaire francophone public de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Il offre l'enseignement en français langue première aux enfants de parents ayants droit, tel que définit par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Le Conseil possède les mêmes pouvoirs que l'autre district scolaire de la province, auquel s'ajoute un mandat supplémentaire de promotion de la langue française et de la culture francophone.

2. Conventions comptables

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public qui sont représentés par des normes émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Voici un sommaire des conventions comptables adoptées par le Conseil scolaire:

- a) Ces états financiers ont été préparés sur une base non-consolidée. Ces états financiers n'incluent pas les revenus, les dépenses et les actifs nets qui découlent des activités scolaires administrées par les directeurs des écoles.
- b) La principale source de financement pour le Conseil scolaire est le ministère de l'Éducation ("le ministère") du Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Le ministère fournit du financement pour les opérations, le transport, les dépenses en immobilisation, les salaires et les indemnités de départ des enseignants. Le financement est inclus dans les revenus suivant la méthode de comptabilité d'exercice et quand les dépenses afférentes ont été encourues à l'exception du financement pour l'indemnité de départ, le congé de maladie et le congé payé de la direction générale. Dans ces trois cas, le financement est comptabilisé quand l'indemnité de départ est payée aux employés (voir note 12), quand le congé de maladie est pris (voir note 7) ou quand les congés sont pris par la direction générale (voir note 13). Le financement désigné à des buts précis, pour lesquels les critères n'ont pas été rencontrés, est reporté et inclut dans les revenus lorsque les dépenses afférentes ont été encourues.
- c) Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et sont amorties au cours de leur durée de vie utile.
- d) L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire basée sur le nombre d'exercices financiers suivant:
- | | |
|--------------------|--------|
| Édifices scolaires | 40 ans |
| Mobilier | 10 ans |
| Équipement | 10 ans |
| Ordinateurs | 4 ans |
- e) Le Conseil scolaire a acquis, dans certains cas, des terrains pour ses bâtiments sans coût. Dans d'autres cas, le Conseil a obtenu l'autorisation de se servir du terrain, sans devenir propriétaire, tant et aussi longtemps que les propriétés sont utilisées pour des fins pédagogiques. Dans le cas où le terrain constitue la propriété du Conseil et la détermination de la valeur de marché n'était pas possible, la juste valeur marchande n'a pas été comptabilisée.

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON-CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

- f) La paie des enseignants, des aides-élèves, des directions des écoles, de la direction du Conseil scolaire et des coordonnateurs des programmes : le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador traite les paies et remet les déductions à la source directement aux agences appropriées. Les montants comptabilisés dans ces états financiers reflètent les salaires bruts et les avantages sociaux pour l'année tels que calculés par le ministère.
- g) Coûts de régimes de retraite : tous les employés permanents du Conseil scolaire bénéficient de régimes de retraite administrés par le Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Les employés et le Conseil scolaire doivent, tous les deux, contribuer aux régimes de retraite. Les obligations postérieures à la retraite des employés relèvent de la responsabilité du Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour les régimes de retraite, les contributions de l'employeur sont comptabilisées sur une base courante.
- h) Les employés ont droit à des indemnités de départ tel que stipulé dans leurs conditions d'emploi. Le droit de toucher une indemnité de départ se réalise après neuf ans de service continuels avec le CSFP ou un autre employeur du secteur public. L'indemnité de départ est payable lorsque l'employé quitte son emploi avec le CSFP et le secteur public. L'obligation au titre des indemnités de départ a été déterminée par des calculs actuariels en utilisant des hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction de l'évolution des salaires et des gages futurs, de l'âge de l'employé, des années de service, de la probabilité de départ volontaire pour cause de démission ou de retraite, du taux d'actualisation et d'autres facteurs. Les taux d'actualisation sont fondés sur le taux d'emprunt à long terme de la province. Les gains et pertes actuariels sont constatés au fil du temps, selon un calcul actuariel, dans l'état non-consolidé des résultats.
- i) Les employés du CSFP ont droit à des congés de maladie payés qui s'accumulent mais ne s'acquiescent pas. Conformément à la comptabilité pour le secteur public pour les avantages postérieurs à l'emploi et les soldes compensatoires, le CSFP comptabilise le passif dans la période dans laquelle l'employé fournit le service. L'obligation est établie par calcul actuariel utilisant des hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction de la probabilité d'utilisation des congés de maladie accumulés, de l'évolution des salaires et des gages futurs, de l'âge de l'employé, de la probabilité de départ, de l'âge de la retraite, du taux d'actualisation et d'autres facteurs. Les taux d'actualisation sont fondés sur le taux d'emprunt à long terme de la province. Les gains et pertes actuariels sont constatés au fil du temps, selon un calcul actuariel, dans l'état non-consolidé des résultats.
- j) En préparant les états financiers pour le Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés dans l'actif et le passif à la date des états financiers et sur les montants des revenus et des dépenses comptabilisés durant la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les éléments significatifs soumis à ces estimations et hypothèses comprennent :

- le passif pour les avantages sociaux futurs des employés
- la comptabilisation de l'amortissement des immobilisations
- la durée de vie utile estimée des actifs

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON-CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

3. Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil scolaire sont composés de l'encaisse, des investissements à court terme, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des avantages sociaux payables. C'est l'opinion de la direction que le Conseil scolaire n'est pas exposé à des risques importants en rapport aux taux d'intérêt, aux devises ou au crédit résultant des ces instruments financiers.

La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de la juste valeur.

4. Obligation pour paie d'été des enseignants

Le Conseil comptabilise un passif de vacances (d'été) pour les enseignants du Conseil scolaire. Ce passif se rapporte aux salaires des enseignants gagnés durant l'année scolaire mais qui ne sont versés aux enseignants qu'après le 30 juin. Ainsi, le Conseil a comptabilisé un débiteur pour paie de vacances de 555 377\$ (2015 – 554 844\$).

5. Subvention pour assurances

Le coût d'assurance pour les propriétés scolaires est payé par le gouvernement provincial et aucun montant n'a été inscrit dans les comptes pour refléter ce coût.

6. Dépôts remboursables

Le Conseil scolaire perçoit des cautionnements d'exécution de ses fournisseurs de services d'entretien pluriannuels des systèmes de climatisation, de chauffage et d'aération ainsi que des entrepreneurs de contrats pluriannuels de déneigement. Ces dépôts gagnent de l'intérêt aux taux du marché. Au 30 juin 2016, le solde à payer est tel que suit :

2017	8 182
2018	<u>2 000</u>
 Total:	 <u>10 182 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON-CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

7. Avantages sociaux futurs des employés - congé de maladie

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Passif au titre des prestations constituées, début de l'exercice	508 889 \$	469 568 \$
Charges au titre des avantages		
Coût des avantages pour les services rendus	67 439	63 194
Charge d'intérêts	17 774	18 245
Amortissement de la perte durant la période	1 998	1 297
Avantages payés	<u>(57 144)</u>	<u>(43 415)</u>
Passif au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	538 956	508 889
Perte (gain) d'expérience actuarielle non-amortie	<u>(1 499)</u>	<u>25 181</u>
Total, obligation au titre des prestations constituées	<u>537 457</u>	<u>534 070</u>
Passif au titre des prestations constituées selon les groupes d'employés		
Enseignants	476 493	449 575
Employés du conseil	43 904	41 747
Aides-élèves	<u>18 559</u>	<u>17 567</u>
Total, fin de l'exercice	<u>538 956 \$</u>	<u>508 889 \$</u>

Les hypothèses actuarielles importantes appliquées pour mesurer le congé de maladie et les charges au titre des avantages sont comme suit:

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Taux d'escompte - coût des avantages (%)	3,40	3,35	3,70
Taux d'augmentation de la rémunération			
Enseignants - moins de 10 ans service		7,00%	
Enseignants - plus de 10 ans service		3,75%	
Aides-élèves		3,75%	
Employés du conseil		3,75%	

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON-CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

8. Débiteurs	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Gouvernement provincial	63 521 \$	71 415 \$
Gouvernement provincial - Paie d'été des enseignants	555 377	554 844
Gouvernement provincial - Transport	77 070	-
Gouvernement fédéral	41 879	22 453
Location	38 521	36 620
Avances pour déplacements et divers	-	19 550
Subventions du gouvernement provincial pour construction	<u>41 588</u>	<u>9 663</u>
	<u>817 956 \$</u>	<u>714 545 \$</u>
9. Crédoiteurs et frais courus	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Fournisseurs	46 975 \$	41 414 \$
Charges courues	25 630	25 875
	<u>72 605 \$</u>	<u>67 289 \$</u>
10. Dépenses par objet	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Salaires	5 564 141 \$	5 749 116 \$
Avantages sociaux	1 064 597	1 087 020
Fournitures et services	2 161 155	2 339 233
Honoraires et services contractuels	316 516	254 993
Perfectionnement	58 072	63 066
Location	32 583	54 096
Amortissement	460 842	457 871
Intérêts	<u>1 783</u>	<u>1 924</u>
	<u>9 659 689 \$</u>	<u>10 007 319 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON-CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

11. Détail du surplus accumulé

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Composition en fin d'exercice		
Usage restreint - Centre des Grands-Vents (Note 14)	42 554 \$	42 554 \$
Investissement net en immobilisations	8 267 421	8 430 069
Congé de maladie accumulé non-capitalisé (Note 7)	(538 956)	(508 889)
Indemnité de départ des employés non-capitalisé	(736 513)	(640 601)
Congés payés exécutifs non-capitalisés (Note 13)	(100 267)	(95 273)
Surplus (déficit) accumulé opérationnel	<u>(176 468)</u>	<u>(172 707)</u>
Surplus accumulé total	<u>6 757 771 \$</u>	<u>7 055 153 \$</u>

12. Avantages sociaux futurs des employés - Indemnité de départ

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Passif au titre des prestations constituées, début de l'exercice	687 248 \$	601 408 \$
Charges au titre des avantages		
Coût des avantages pour les services rendus	84 296	97 567
Charge d'intérêts	20 366	24 219
Amortissement de la perte durant la période	(5 573)	2 227
Avantages payés	<u>-</u>	<u>(38 173)</u>
Passif au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	786 337	687 248
Perte actuarielle non-amortie, fin de l'exercice	<u>(140 127)</u>	<u>57 739</u>
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	<u>646 210</u>	<u>744 987</u>
Passif au titre des prestations constituées selon les groupes d'employés		
Enseignants	669 746	590 035
Employés du conseil	106 986	88 918
Aides-élèves	<u>9 605</u>	<u>8 295</u>
Total, passif au titre des prestations constituées - fin d'exercice	<u>786 337 \$</u>	<u>687 248 \$</u>

Les hypothèses actuarielles importantes appliquées pour mesurer l'indemnité de départ et les charges au titre des avantages sont comme suit:

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Taux d'escompte - coût des avantages (%)	3,40	3,35	3,70
Taux d'augmentation de la rémunération			
Enseignants - moins de 10 ans service		7,00%	
Enseignants - plus de 10 ans service		3,75%	
Aides-élèves		3,75%	
Employés du conseil		3,75%	

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON-CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

13. Avantages sociaux futurs des employés - Autres

Le congé payé pour les employés cadres et les avantages de paie de vacances pour le personnel du bureau du Conseil, les secrétaires d'écoles et le personnel de conciergerie sont comptabilisés conformément aux taux applicables à ces groupes.

Les avantages sociaux futurs des employés sont tels que suit:

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Congé payé des employés cadres	100 267 \$	95 273 \$
Paie de vacances des employés	<u>98 217</u>	<u>56 953</u>
	<u>198 484 \$</u>	<u>152 226 \$</u>

14. Réserve

En conformité avec les baux des locataires du Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents à Saint-Jean, le CSFP maintient une réserve à usage restreint que la direction a désignée pour permettre l'acquisition future d'équipement informatique et des rénovations majeures à l'édifice.

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ANNEXE 1 - REVENUS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

Revenus	<u>Budget 2016</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Subventions - Projets Programme des Langues officielles en éducation			
Subventions d'exploitation	843 215 \$	840 216 \$	957 868 \$
Moniteurs de langues	<u>41 000</u>	<u>55 879</u>	<u>36 453</u>
	<u>884 215</u>	<u>896 095</u>	<u>994 321</u>
Subventions du gouvernement provincial			
Subventions d'exploitation	1 547 150	1 587 521	1 543 893
Acquisitions d'immobilisation - édifices et terrains	454 500	-	170 843
Rénovations majeures aux édifices	400 000	364 637	589 574
Subventions spéciales			
Programme d'appui aux droits linguistiques	75 000	24 519	17 995
Technologie de communication (Powerschool)	15 000	36 418	9 468
Autre	130 500	598 829	294 567
Salaires et avantages sociaux			
Direction générale et Direction générale adjointe	294 000	250 165	278 447
Enseignants	4 070 000	4 321 834	4 333 587
Suppléants	190 000	188 544	215 480
Aides-élèves	100 000	108 691	121 804
Direction des services éducatifs	126 000	131 625	119 712
Transport scolaire			
Contractés	<u>697 000</u>	<u>719 389</u>	<u>611 987</u>
	<u>8 099 150</u>	<u>8 332 172</u>	<u>8 307 357</u>
Services auxiliaires			
Revenus de locations de résidences	8 100	9 375	9 359
Revenus de locations des écoles et services -			
Centre des Grands-Vents	112 500	99 665	112 255
Autre location - ARCO - Côte ouest	<u>25 000</u>	<u>25 000</u>	<u>25 000</u>
	<u>145 600</u>	<u>134 040</u>	<u>146 614</u>
Divers			
Intérêts sur les investissements	1 000	-	1 137
Autre - divers	<u>500</u>	<u>-</u>	<u>34</u>
	<u>1 500</u>	<u>-</u>	<u>1 171</u>
Total des revenus	<u>9 130 465 \$</u>	<u>9 362 307 \$</u>	<u>9 449 463 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ANNEXE 2 - FRAIS D'ADMINISTRATION
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

	<u>Budget 2016</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Salaires et avantages sociaux			
Directeur et directeur adjoint	294 000 \$	255 159 \$	293 260 \$
Personnel du bureau	96 000	99 413	97 147
Fournitures de bureau	3 500	3 250	3 077
Remplacement de meubles et d'équipements	6 500	4 954	10 487
Affranchissement	4 000	2 689	4 161
Téléphone et internet	14 500	9 810	10 396
Location et réparation d'équipement de bureau	10 000	3 874	10 593
Frais bancaires	3 750	5 988	5 411
Location des locaux	4 000	-	-
Réparations et entretien - édifices à bureaux	2 500	2 680	1 432
Déplacements	17 500	11 444	13 587
Dépenses - réunions du Conseil scolaire	16 500	15 971	13 569
Services professionnels	130 000	237 392	175 753
Publicités - recrutement du personnel	3 500	4 185	1 200
Cotisations - NLSBA, etc.	5 000	11 213	8 902
Frais de services municipaux	1 000	-	-
Déménagement	3 500	-	2 037
Divers	1 000	7 423	765
Amortissement	15 000	10 890	11 158
Perfectionnement	3 400	429	1 448
Assurances	<u>750</u>	<u>56</u>	<u>750</u>
Total des frais d'administration	<u><u>635 900 \$</u></u>	<u><u>686 820 \$</u></u>	<u><u>665 133 \$</u></u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ANNEXE 3 - PROGRAMMES ÉDUCATIFS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

	<u>Budget 2016</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Salaires pédagogiques (bruts)			
Salaires des enseignants			
Réguliers	3 400 000 \$	3 602 184 \$	3 658 194 \$
Suppléants	190 000	164 506	192 513
Direction des services éducatifs	126 000	131 625	118 985
Payés par le Conseil	2 000	16 418	2 294
Avantages sociaux - général	590 000	675 530	634 149
Avantages sociaux - indemnité de départ et congé de maladie	-	129 156	144 709
Secrétaires d'école - salaires et avantages sociaux	185 000	174 547	173 223
Taxe sur les salaires	80 000	83 357	84 873
Autre - salaires et avantages sociaux:			
Coordinateurs de programmes	147 000	93 756	145 942
Autre - salaires et avantages sociaux: aides-élèves	100 000	93 394	104 515
	<u>4 820 000</u>	<u>5 164 473</u>	<u>5 259 397</u>
Matériel pédagogique			
Fournitures scolaires	21 500	27 331	21 202
Matériel pédagogique	35 000	30 026	43 954
	<u>56 500</u>	<u>57 357</u>	<u>65 156</u>
Mobilier et équipement pédagogique			
Remplacement	20 000	15 508	20 467
Locations et réparations	7 500	6 700	7 454
	<u>27 500</u>	<u>22 208</u>	<u>27 921</u>
Déplacement du personnel pédagogique			
Coordonnateurs de programmes	5 000	4 914	-
Enseignants	16 500	29 766	24 885
Sessions de formation et conférences	2 000	1 102	-
	<u>23 500</u>	<u>35 782</u>	<u>24 885</u>
Autres coûts attribués à la pédagogie			
Programme de moniteur francophone	45 000	60 949	40 225
Inclusion - adaptation scolaire	47 000	48 400	35 997
Secrétaires - perfectionnement	3 000	130	-
Secrétaires - déplacement	1 000	3 408	676
Secrétaires - équipement	3 000	390	89
Bon Départ	1 000	661	734
PowerSchool	15 000	36 418	9 468
Art et culture	5 000	25	-
	<u>120 000</u>	<u>150 381</u>	<u>87 189</u>
Amortissement	<u>57 500</u>	<u>39 536</u>	<u>49 155</u>
Total des dépenses pour les programmes éducatifs	<u>5 105 000 \$</u>	<u>5 469 737 \$</u>	<u>5 513 703 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ANNEXE 4 - DÉPENSES D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN DES ÉCOLES
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

	<u>Budget 2016</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Salaires - conciergerie	293 000 \$	280 461 \$	281 004 \$
Salaires - entretien	81 500	96 663	92 241
Électricité	160 000	155 915	165 945
Frais pour les services municipaux	20 000	30 381	21 418
Téléphone	32 500	62 493	41 694
Véhicule et déplacements	21 500	27 624	8 828
Matériel de conciergerie	19 000	22 053	23 936
Équipement de conciergerie	3 000	3 185	141
Réparations et entretiens majeurs - édifices - remboursables	400 000	364 193	589 574
Réparations et entretiens mineurs remboursables - édifices	40 000	38 686	145 321
Réparations et entretiens mineurs - édifices	50 000	89 375	112 692
Réparations et entretiens - équipement	36 000	36 748	21 378
Services contractés - conciergerie	2 000	-	3 069
Déneigement	100 000	125 720	113 299
Autre - perfectionnement	4 000	250	-
Autre - systèmes de sécurité	2 250	1 719	2 428
Amortissement	<u>375 000</u>	<u>406 776</u>	<u>390 854</u>
Total des dépenses d'opération et d'entretien des écoles	<u><u>1 639 750 \$</u></u>	<u><u>1 742 242 \$</u></u>	<u><u>2 013 822 \$</u></u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ANNEXE 7 - DÉTAILS DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

	Coût	Acquisitions	Coût	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
	2015	2016	2016	cumulé 2016	2016	2015
Terrains						
Terrains	125 000 \$	-	125 000 \$	-	125 000 \$	125 000 \$
Édifices						
Écoles	13 990 718	270 060	14 260 778	6 309 748	7 951 030	8 022 853
Administration	-	-	-	-	-	-
	<u>13 990 718</u>	<u>270 060</u>	<u>14 260 778</u>	<u>6 309 748</u>	<u>7 951 030</u>	<u>8 022 853</u>
Mobilier and équipement						
Écoles	690 036	-	690 038	615 432	74 606	114 141
Administration	118 956	-	118 956	117 891	1 065	3 304
Autre - Centre des Grands-Vents	67 036	-	67 036	52 443	14 593	18 233
	<u>876 028</u>	<u>-</u>	<u>876 030</u>	<u>785 766</u>	<u>90 264</u>	<u>135 678</u>
Ordinateurs						
Écoles	608 312	28 134	636 446	540 149	96 297	133 056
Administration	257 304	-	257 304	252 474	4 830	13 482
	<u>865 616</u>	<u>28 134</u>	<u>893 750</u>	<u>792 623</u>	<u>101 127</u>	<u>146 538</u>
Total des immobilisations	<u>15 857 362 \$</u>	<u>298 194 \$</u>	<u>16 155 558 \$</u>	<u>7 888 137 \$</u>	<u>8 267 421 \$</u>	<u>8 430 069 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ANNEXE 8 - SERVICES AUX ÉLÈVES - PROJETS PROGRAMMES DES LANGUES
OFFICIELLES EN ÉDUCATION
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

	<u>Budget 2016</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Francisation	320 000 \$	343 440 \$	298 884 \$
Coordination des programmes scolaires	111 615	110 878	113 907
Soutien pédagogique - élèves	110 000	100 531	105 063
Services et activités culturelles	52 600	55 279	38 630
Formation - directions et enseignants	58 000	49 959	49 308
Services de communication et de promotion	60 000	58 164	21 214
Administration de projets fédéraux	45 000	53 581	52 284
Services informatiques	50 000	56 398	60 664
Recrutement et rétention des enseignants	30 000	7 148	14 229
Centre de ressources	<u>6 000</u>	<u>7 839</u>	<u>7 434</u>
Total des services aux élèves - Projets programmes des langues officielles en éducation	<u>843 215 \$</u>	<u>843 217 \$</u>	<u>761 617 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ANNEXE 9 - PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES - PROJETS PROGRAMMES DES
LANGUES OFFICIELLES EN ÉDUCATION
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

	<u>Budget 2016</u>		<u>2016</u>		<u>2015</u>
Programmes de pré-maternelle	-	\$	-	\$	87 172 \$
Programmes d'après-école	-		-		63 629
Alphabétisation familiale - Péninsule Port-au-Port	-		-		30 906
Camp d'activités du samedi	-		-		<u>14 544</u>
Total des programmes communautaires - Projets programmes des langues officielles en éducation	<u>-</u>	\$	<u>-</u>	\$	<u>196 251 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
1. Dépenses payées d'avance		
Commission des indemnités de travail	8 533 \$	7 759 \$
Frais de réunions	-	426
Divers	<u>6 312</u>	<u>2 335</u>
Total des dépenses payées d'avance	<u>14 845 \$</u>	<u>10 520 \$</u>

